

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 8 juin 2017

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 6, 7 et 8 juin 2017**

**2017 DDCT 21** Subventions (37 500 euros) à 8 associations pour le financement de projets portant sur l'histoire et la mémoire de l'immigration.

**Mme Colombe BROSSSEL, rapporteure.**

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2511-14 ;

Vu le projet de délibération en date du 23 mai 2017 par lequel Madame La Maire de Paris propose une subvention à huit associations pour le financement de projets portant sur l'histoire et la mémoire de l'immigration.

Vu l'avis du Conseil du 13<sup>ème</sup> arrondissement en date du 22 mai 2017 ;

Vu l'avis du Conseil du 18<sup>ème</sup> arrondissement en date du 22 mai 2017 ;

Vu l'avis du Conseil du 19<sup>ème</sup> arrondissement en date du 23 mai 2017 ;

Sur le rapport présenté par Mme Colombe BROSSSEL, au nom de la 4e Commission,

Délibère :

Article 1 : une subvention d'un montant de 10 000 € est attribuée à l'association Aficultures (16255) pour une action intitulée « Les migrants, acteurs des dynamiques parisiennes : Médiatiser la prise de parole » (2017\_05530). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer la convention triennale correspondant au projet subventionné.

Article 2 : une subvention d'un montant de 8 000 € est attribuée à l'association Centre d'Information et d'Études sur les Migrations Internationales (75761) pour une action intitulée « Centre de ressources et de sensibilisation sur les migrations internationales » (2017\_00350).

Article 3 : une subvention de 5 000 € est attribuée à l'association Trajectoires : recherches historiques et action sociale pour une action intitulée « Présences africaines et patrimoines des migrations dans le Nord et l'Est parisien » (2017\_02283)

Article 4 : une subvention de 6 000 € est attribuée à l'association Paroles d'Hommes et de Femmes (21401) pour une action intitulée « 100 témoins 100 écoles. La mémoire et l'action des migrants sources d'éducation, de lien social » (2017\_00396).

Article 5 : une subvention d'un montant de 3 000 € est attribuée à l'association L'usage du monde au 21<sup>e</sup> siècle (180565) pour une action intitulée « Accueil en résidence à la Cité Internationale des Arts de cinéastes réfugiés » (2017\_04603).

Article 6 : une subvention d'un montant de 2 000 € est attribuée à l'association Ma goutte d'or (121202) pour une action localisée dans le 18<sup>e</sup> et intitulée « Raconte-moi TON histoire » (2017\_04378).

Article 7 : une subvention d'un montant de 2 000 € est attribuée à l'association Batik international (16136) pour une action localisée dans le 13<sup>e</sup> et intitulée « déchiffrons les migrations » (2017\_01189).

Article 8 : une subvention d'un montant de 1 500 € est attribuée à l'association Apertura (187531) pour une action localisée dans le 19<sup>e</sup> et intitulée « l'avenir du passé » (2017\_01753).

Article 9 : La dépense correspondante, s'élevant à 37 500 €, sera imputée sur les crédits de la Direction de la Démocratie, des Citoyens et des Territoires, au chapitre 65, article 6574, rubrique 020, ligne VF 15003 «Subventions aux associations au titre de l'intégration et des Résidents non communautaires» du budget de fonctionnement du budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercice 2017 et exercices suivants sous réserve de décision de financement.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**